



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

- Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.
- Secrétaire :** Mme Françoise PRESSE.
- Absents :** M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.
- Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 14 - Délégation de Service Public - Distribution de gaz naturel - GrDF - Rapport annuel 2016

Délégation de Service Public
Distribution de gaz naturel
GrDF
Rapport annuel 2016

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

La Ville de Besançon a confié la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel de Besançon à l'entreprise GrDF via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996 - Prise d'effet : 1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Echéance de la convention	30 septembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	GrDF - Filiale de GDF-SUEZ
Dirigeants	<p>Directeur Territorial Régional : Franck Wintenberger</p> <p>Déléguée Territoriale : Gladys Montagnole</p> <p>Conseiller collectivités territoriales : Gilles Lelièvre</p>

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville.

2.1. Les infrastructures et le réseau à Besançon

La distribution

Pour 2016, l'inventaire du réseau fait ressortir :

- 15 162 mètres fonte ductile (- 7,5 %)
- 119 618 mètres d'acier (- 0,2 %)
- 218 495 mètres de polyéthylène, (+ 1 %)
- 67 postes de détente (- 5 unités)
- 10 852 branchements individuels et collectifs en 2015
- 3 585 colonnes montantes et assimilées (+ 81).

Fin 2016, le réseau de gaz de la concession s'étend sur 353,5 km, soit une augmentation de 920 m par rapport à 2015.

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 27,7 ans en 2016 contre 27 ans en 2015. Le rythme de vieillissement du réseau s'est néanmoins ralenti en 2016 du fait de travaux de renouvellement plus importants dictés en partie par les travaux d'aménagement de la voie TCSP.

La surveillance du réseau et des ouvrages

Concernant les canalisations, GrDF met en place un programme de surveillance en fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an
- réseau Moyenne Pression < 20 bars (MPC) : tous les ans
- réseau Moyenne Pression 4 bars (MPB) : tous les 4 ans.

En 2016, la longueur de réseau surveillé est de 320 km contre 66 km en 2015. Cela est dû à la visite quadriennale des linéaires MPB. Sur ces 320 km, 56 km correspondent à 3 fois le linéaire de canalisation BP auquel il faut ajouter les vérifications faites après les travaux du réseau.

Les incidents

Nombre total d'appels : 1 002 appels, en hausse d'environ 13 % par rapport à 2015.

- Pour intervention de sécurité gaz : 515 appels soit 60 appels en plus
- Pour dépannage : 487 appels soit 57 appels en plus

Selon GrDF, la hausse du nombre d'appels s'explique par une activité de travaux plus importante qui génère forcément des coupures.

Nombre total d'incidents : 435, en hausse de 13,5 %, soit un taux d'incidents de 10,76 pour 1 000 usagers contre 9,35 en 2015. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 313 (+ 35 incidents) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 1 955 clients, soit 4 fois plus qu'en 2015.

Les incidents significatifs interviennent sur les branchements (157) et les conduites d'immeubles / conduites montantes (83). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements et la nécessité d'encourager les « diagnostics qualité gaz » et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

Il y a eu 15 dommages-ouvrages en 2016 soit 5 de plus que l'an dernier. Cela s'explique par une grande activité de travaux, notamment les travaux liés à l'aménagement du TCSP.

2.2. Les abonnés

Evolution de la clientèle

Le nombre de clients est de 29 597 en 2016 contre 29 721 en 2015 soit une baisse de 0,4 %. Cette baisse, principalement due à la diminution du nombre de clients T1 et T2 (inférieur à 300 000 kWh/an), s'explique par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des ENR (énergies renouvelables).

Globalement, on observe cette tendance à la baisse du nombre de contrats gaz depuis 2007 (de 31 798 abonnés à 29 597 en 2016).

Evolution des consommations

La consommation de gaz est de 872 618 MWh en 2016 contre 790 877 MWh en 2015 soit une hausse de 10 %. Cette hausse s'explique notamment par celle de 10 % des consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh) et de 13 % des clients T1 et T2 (inférieur à 300 000 kWh/an). Ces différentes hausses s'expliquent par un climat plus rigoureux en 2016 qu'en 2015, l'utilisation du gaz à ce niveau de tarif étant principalement dédiée au chauffage.

Durant l'année 2016, il a été procédé à 328 interventions du fait d'impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement), soit 68 interventions de moins qu'en 2015.

Garantie des services

Le dispositif de mesure de la satisfaction des clients de GrDF a évolué fin avril 2016. GrDF est ainsi passé d'un dispositif d'enquêtes réalisées par téléphone (un mois après l'événement) à un dispositif de mesure à chaud via l'envoi d'un sms ou d'un courriel. Les événements qui font désormais l'objet de mesure de satisfaction sont ceux qui mettent directement en relation, téléphonique ou physique, le client et les équipes de GrDF. Sur le territoire de la région Est, le suivi des indicateurs de satisfaction donne les résultats suivants pour 2016 :

Satisfaction «Particuliers» uniquement :

- Raccordement avec et sans extension : 94,2 %
- Mise en service sans intervention : 84,30 %
- Accueil distributeur : 81,70 %

Satisfaction «Particuliers» et «Professionnels » :

- Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance : 91,6 %

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1. Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Besançon, le personnel relève des équipes GrDF Franche-Comté Sud.

3.2. Les tarifs

Le code de l'énergie prévoit que les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution du gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire et que les méthodes utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par le Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Le tarif d'acheminement péréqué de GrDF est donc déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges GrDF (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts

Au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2017, les tarifs réglementés de vente de gaz sont quasiment stables bien qu'il y ait eu beaucoup de fluctuation entre ces deux dates.

3.3. Les installations

Travaux d'extension

En 2016, les investissements en matière d'extension s'élèvent à 488 K€ (+ 55 %). Ils sont constitués principalement pour 170 K€ d'extension de réseaux (1 187 m) et pour 150 K€ de nouveaux branchements (82).

Travaux de renouvellement

En 2016, les investissements s'élèvent à 759 K€ (plus du double par rapport à 2015). Ils ont principalement porté pour 438 K€ sur le renouvellement de réseaux et pour 124 K€ sur le renouvellement de branchements collectifs.

3.4. Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Pour information, GrDF et la Ville de Besançon ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le renouvellement du contrat de concession, notamment la durée de 30 ans que la Ville de Besançon estimait trop longue en regard des futurs investissements prévus sur la concession. Depuis le 1^{er} octobre 2016 il n'y a donc plus de contrat qui lie la Ville de Besançon à GrDF.

4. Les comptes de la délégation

4.1. Situation financière 2016

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Du fait de la péréquation et de la mutualisation des moyens, il n'est pas possible d'établir à proprement parler une notion de résultat lié à la concession.

Les données chiffrées transmises portent donc sur le patrimoine et les éléments significatifs d'exploitation.

Patrimoine :

En K€	2016	2015	2014
Valeur réévaluée	36 952	37 249	37 871
dont :			
- biens concédés	33 976	34 307	35 185
- autres biens	2 976	2 655	2 686

La valeur nette réévaluée du patrimoine représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer à travers la part «acheminement» de leur facture. Cette valeur donne un ordre de grandeur sur la valeur du patrimoine de la concession.

Le patrimoine est désormais réparti en deux grandes familles : les biens concédés (déclinés en branchements / premier établissement / renouvellement hors branchements) et les biens propres à GrDF (installations techniques et logistique).

En 2016, GrDF a investi 2 176 K€ sur la concession, répartis en 1 247 K€ de travaux sur les biens concédés (cf. ci-dessus) et 929 K€ sur les biens propres à GRDF (compteurs, matériels divers, logiciels informatiques...). Ces investissements sont quasiment le double de ceux de 2015.

Exploitation

Compte d'exploitation synthétique	2016 en K€	2015 en K€	2014 en K€
Total des Produits	10 300,6	9 587,1	8 963,2
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	9 634,9	8 858,6	8 025,1
Recettes liées aux prestations complémentaires	665,7	728,5	938,1
Total des Charges	9 008,5	9 133,4	9 526,4
Charges d'exploitation	5 024,6	4 817	5 195,9
Charges liées investissements sur les biens concédés	3 298,1	3 677,3	3 712
Charges liées investissements autres biens	685,8	639,1	618,6
Différence produits - charges	1 292	453,7	- 563,2
<i>Dont impact climatique</i>	<i>235,4</i>	<i>- 129,1</i>	<i>- 435,8</i>
<i>Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire</i>	<i>290,2</i>	<i>510,2</i>	<i>- 126,2</i>
<i>Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise</i>	<i>766,6</i>	<i>72,6</i>	<i>- 1,1</i>

Rappel : les données au niveau « maillon concession » n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

Les produits 2016 s'élèvent à 10 300,5 K€, dont 93,5 % issus des recettes d'acheminement. Les autres recettes proviennent des raccordements, prestations facturées à l'acte...

Les charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux sont composées essentiellement de charges de main d'œuvre (2 261 K€ en 2016), d'énergie et matériels (375 K€) et d'achats de prestations et sous-traitance (851 K€). Elles sont enregistrées au niveau national (frais de siège, frais d'études, centre d'appels..) ou au niveau régional (maintenance, relève des compteurs...). Elles sont ensuite réparties sur chaque concession. Enfin, certaines charges sont enregistrées à la maille de la concession (impôts directs, redevances...).

4.2. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2016.

Pour mémoire, le Conseil Municipal du 17 septembre 2015, dans un contexte réglementaire qui maintient à GrDF son monopole sur les contrats anciens, s'est prononcé en faveur du renouvellement de la concession du service public de gaz à GrDF à l'échéance du contrat en cours.

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à la Ville de Besançon :

- une redevance de concession dite «R1». Pour l'année 2016, elle s'élève à 44 499 € (hausse de 1,29 % par rapport à 2015), basée sur les éléments suivants :
 - population totale : 120 832 habitants
 - longueur totale du réseau : 352 910 mètres
- une redevance d'occupation du domaine publique dite «RODP». Pour l'année 2016, elle s'élève à 12 460 €, basée sur la longueur totale du réseau.

soit un montant total versé de 56 959 € au titre de 2016.

Conclusion

Les engagements du contrat sont respectés en termes de qualité du service, suivi technique des installations, conditions financières. La société GrDF communique régulièrement avec les services de la Ville et avec les usagers.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz en 2016 par la Société GrDF dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable (1 abstention) de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (1 abstention) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité